

Identification

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

Né(e) le _____ Lieu de naissance _____

N° portable _____ Profession (facultatif) _____

Email _____

Je souhaite appartenir au groupe Whatsapp du club (communication instantanée) : Oui Non

En cas d'incident, prévenir (Nom + téléphone) : _____

***Vous pouvez nous suivre sur www.dojeontkd.com et sur nos réseaux Facebook et Instagram
N'hésitez pas à nous noter sur Google et Facebook: ★★★★★ 😊***

Vous avez déjà pratiqué du Taekwondo...

N° de licence _____ N° de Passeport FFTDA _____ Grade _____
FFTDA

Avez-vous déjà pratiqué un art martial ? Si oui, lequel, où et combien de temps? _____

Comment avez-vous connu Dojeon? Relation Presse Internet Autre : _____

Avez-vous un objectif / Challenge pour cette saison sportive ? _____

Tarif annuel et calendrier des Cours

	Cours	Horaires	Lieux
Mardi	Taekwondo Adultes	19h00 - 20h30	Saint Denis
Mercredi	Taekwondo Enfants	17h30 - 19h00	Vaucanson
Jeudi	Body Taekwondo	19h00 - 20h00	Vaucanson
Jeudi	Taekwondo Adultes	20h00 - 22h00	Vaucanson
Vendredi	Taekwondo Enfants	18h30 - 19h30	Saint Denis
Vendredi	Taekwondo Adultes	19h30 - 20h30	Saint Denis

Cours	Frais d'inscription*	
Adultes	290€	240€**
Enfants	230€	
Body***	200€	Forfait 55€* (6 séances offertes) + 8€ / séance

Parrainage

Vous pouvez parrainer un(e) ami(e) et bénéficier d'une remise de 10% sur votre cotisation à valoir lors de la validation d'inscription.
Parrainage cumulable car plus on est de fous plus on crie !

*L'inscription inclue le coût de la licence licence FFTDA valable une saison - 35€

Elle assure la pratique du licencié (contrat d'assurance avec la Mutuelle des Sportifs et Allianz), et permet de participer aux compétitions, stages et passages de grades.

Un supplément de 20€ sera demandé lors de l'inscription pour les nouveaux pratiquants afin de commander le passeport sportif valable 8ans.

** Demandeurs d'emploi et étudiants – justificatifs demandés

*** Body Taekwondo accessible sans suppléments aux adhérents du Taekwondo

Lieux des Cours

Vaucanson	Espace sportif Vaucanson. 4 Rue Vaucanson, 69001 LYON
Saint Denis	Gymnase école Saint Denis. 9 rue Hénon, 69004 LYON

Pieces à fournir

<input type="checkbox"/>	Règlement complet: _ Chèque à l'ordre de « Dojeon Taekwondo Lyon » <input type="checkbox"/> _ Souhait de payer en 2 chèques encaissés suivant le mois d'inscription <input type="checkbox"/> _ Espèces <input type="checkbox"/> _ Virement (demander RIB) <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Certificat médical apposé sur le passeport sportif précisant qu'après examen, vous ne présentez aucune contre-indication à la pratique et à la compétition de TAEKWONDO.
<input type="checkbox"/>	Nouvel(le) adhérent(e) : 2 photos d'identité
<input type="checkbox"/>	Nouvel(le) adhérent(e) : Supplément de 20€ pour la commande du passeport sportif (valable 8ans)
<input type="checkbox"/>	Justificatif demandeur d'emploi / étudiant
<input type="checkbox"/>	Lettre de décharge pour allers et retours des mineurs
<input type="checkbox"/>	Si déjà licencié auparavant, avec passeport sportif en cours de validité, communiquer le numéro de licence : _____

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS SAISON 2020-2021

Je soussigné(e) (nom, prénoms, tel d'un parent ou tuteur ayant autorité) _____

Autorise mon enfant _____

A pratiquer le taekwondo au sein du Club Dojeon Taekwondo Lyon, durant la saison sportive 2020-2021.

Les enfants mineurs devront être accompagnés d'un adulte au sein du club. Si les parents considèrent que leur enfant est autonome et peut arriver et repartir seul, une lettre de décharge pour le club sera obligatoire et devra être fournie au club par les parents lors de l'inscription.

Lieu _____ Date _____ Signature _____

Charte Dojeon Taekwondo Lyon

Dojeon vise à développer et à partager avec ses adhérents les notions de respect, loyauté, discipline, persévérance et la maîtrise de soi via la pratique du Taekwondo.
De ce fait, l'association exclut toute forme d'agressivité, de violence, de discrimination ou d'irrespect envers l'Autre.

Par conséquent, afin de valider son inscription, tout adhérent(e) doit prendre connaissance de la charte ci-dessous et s'engage à la respecter :

- L'adhérent remplit ses obligations vis-à-vis du club:
 - _ Cotisations et justificatifs
 - _ Ponctualité
 - _ Hygiène (dobok propre et repassée, ongles coupés...)
- L'adhérent (compétiteur ou non) doit faire preuve de:
 - _ Rigueur dans sa pratique
 - _ Modestie et de respect vis-à-vis du corps enseignant et de ses autres adhérents
 - _ Politesse dans le Dojang et en compétitions
 - _ Assiduité aux entraînements
 - _ Respect de la discipline en cours et en compétition
 - _ Respect des arbitres, des organisateurs des compétitions, du lieu d'entraînement et du public
 - _ Respect des décisions de l'enseignant
 - _ Respect des partenaires d'entraînement dans leur intégrité physique et morale

Tout manquement aux obligations administratives, d'hygiène, de comportement et de sécurité à la discipline pourrait entraîner des sanctions pouvant aller de l'avertissement à l'exclusion du club.

Reglement Interieur de Dojeon Taekwondo Lyon

1 – Administratif

A. Inscription

- L'inscription à Dojeon Taekwondo Lyon sera effective lors de la réception du dossier complet (fiche d'inscription signée, certificat médical, règlement des frais de cours, passeport si existant, justificatif de tarif réduit si applicable).
- Tous les adhérents s'engagent par leur inscription à respecter :
 - le règlement intérieur de Dojeon Taekwondo Lyon,
 - les statuts de Dojeon Taekwondo Lyon,
 - les règlements fédéraux.
- En début de saison, l'inscription doit être faite avant le 15 octobre de chaque saison sportive. Au-delà de cette date, le pratiquant ne pourra plus participer aux cours tant qu'il n'aura pas rendu son dossier complet.
- Pour les pratiquants débutant la saison après le 15 octobre, il est possible d'effectuer une semaine d'essai (trois cours contigus) gratuitement. Le pratiquant n'aura le droit de participer aux prochains cours que s'il ramène son dossier d'inscription complet.
- Le pratiquant réalisant un cours d'essai doit se présenter au professeur avant le début du cours.

B. Les manquements volontaires à ces règlements pourront entraîner l'exclusion temporaire ou définitive de l'adhérent après concertation du comité directeur et du professeur.

C. Une inscription engage ; aucune inscription ne sera remboursée.

2 – Enseignement

A. Tenue

Les pratiquants respecteront le Dojang en arrivant correctement vêtus (dobok propre et repassé, ceinture correctement nouée). Les pratiquants quitteront tous leurs bijoux avant d'entrer dans le Dojang, ceux-ci étant susceptibles de les blesser ou de blesser les autres pratiquants. Les ongles des mains et des pieds doivent être courts et propres. Les chaussures sont interdites dans le Dojang avec tatami. Les téléphones et autres appareils portables seront mis sur silencieux afin qu'aucune sonnerie ne dérange le cours.

B. Ponctualité

Le pratiquant doit respecter les horaires du début des cours. Le pratiquant arrivant en retard attendra l'autorisation du professeur avant d'intégrer le cours. Le pratiquant pourra quitter le cours uniquement avec l'accord de son professeur.

C. Comportement et respect

De façon générale, les pratiquants respecteront les consignes et les décisions du professeur au cours des entraînements. Les pratiquants respecteront leurs partenaires d'entraînement au niveau de leur intégrité physique et morale. Les écarts de langage, de respect, de politesse seront sanctionnés par le professeur. Les pratiquants salueront le Dojang en entrant et en sortant.

D. Utilisation du Taekwondo à l'extérieur

Il est strictement défendu d'utiliser, en dehors du Dojang, les techniques de Taekwondo enseignées, sauf lorsque l'usage est justifié par la légitime défense. Dans le cas contraire, des mesures disciplinaires sont prévues et l'expulsion définitive peut être recommandée.

(Art 122.5 du code pénal : « N'est pas pénalement responsable la personne qui, devant une atteinte injustifiée envers elle-même ou autrui, accomplit, dans le même temps, un acte commandé par la nécessité de la légitime défense d'elle ou d'autrui, sauf s'il y a disproportion entre les moyens de défense employés et la gravité de l'atteinte »).

E. Entraînements supplémentaires

Les pratiquants pourront s'entraîner dans un autre club de Taekwondo (ponctuellement ou régulièrement) avec l'accord du professeur.

Je soussigné _____

- Certifie avoir lu, compris et accepté la charte du club Dojeon Taekwondo Lyon**
- Certifie avoir lu, compris et accepté le règlement intérieur du club Dojeon Taekwondo Lyon**
- A pris connaissance qu'aucune inscription ne sera remboursée quel que soit le motif.**

Date :

Lieux :

Signature :

LYON